

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement  
Sud-Ouest**

<b>Ville de Montréal</b>	Assemblée du 1 avril 2003
	Séance(s) tenue(s) le(s) 1 avril 2003
	Numéro de la résolution CA03 220104

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE REMPLACER L'AFFECTATION INDUSTRIE LÉGÈRE SUR LA PORTION EST DE L'ÎLOT DÉLIMITÉ PAR LES RUES ACORN, SAINT-RÉMI, DE COURCELLE ET LA VOIE FERROVIAIRE DU CN, PAR L'AFFECTATION D'ÉQUIPEMENT COLLECTIF ET INSTITUTIONNEL**

Il est

PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE LINE HAMEL  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ROBERT BOUSQUET

ET RÉSOLU :

DE DEMANDER au conseil municipal d'adopter une modification au plan d'urbanisme tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1033023002  
40.011

-

Jacqueline MONTPETIT

Caroline FISETTE

\_\_\_\_\_  
Présidente du conseil d'arrondissement

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement